



## Fiche de paie non représentative de la réalité

-----  
Par Marguerite D

Bonjour,

J'ai reçu des trop perçu de salaire qui ont été déduit par la suite. Cependant il n'en est fait nul part mention sur ma fiche de paie ce qui fait que le salaire net à payer ne correspond pas à la somme réellement perçu. J'ai fais une demande de nouvelle fiche de paie avec les informations justes et cette requête m'a été refusé par ma RH. Est-ce légal ? Que suis-je sensé faire ? Merci d'avance.